



United Against Waste

Inscription des membres

Pourquoi devenir membre?

- ✓ Renforcer la voix de l'ensemble de l'industrie en faveur de SGD 12.3 vis-à-vis de l'industrie et de la société.
 - ✓ Participer activement aux projets innovateurs.
 - ✓ Profitéz des conditions avantageuses offertes par United Against Waste.
 - ✓ Répartissez vos propres projets à travers l'industrie.
 - ✓ Bénéficiez d'une plateforme professionnelle et innovante.
 - ✓ Soutenez l'efficacité de l'association par votre cotisation.

Qui peut devenir membre

Entreprises et organisations de toute la chaîne d'approvisionnement de la consommation hors domicile: des producteurs et transformateurs aux grossistes, restaurants et associations, en passant par les organisations à but non lucratif.

Combien coûte une adhésion?

L'association United Against Waste est financée par les cotisations de ses membres. Les cotisations annuelles variant selon le type d'organisation et la taille de l'entreprise et sont indiquées ci-dessous.

Renseignements sur le membre

Nom de l'organisation

Adresse	rue / numéro.
de l'organisation	boîte postale addenda
Contact	code postal / ville Nom, prénom Position E-Mail téléphone (direct) téléphone (généra

Typ d'organisation Société NPO

United Against Waste

Barème des contributions

L'association United Against Waste est financée par les cotisations de ses membres. Le barème des contributions est échelonné en fonction du type (à but lucratif ou non lucratif) et de la taille des organisations. La cotisation est payable annuellement et est également payable en totalité si le membre adhère à l'association au cours de l'année. Le montant sera facturé après l'inscription. Les retraits de l'association sont possibles à la fin d'une année civile, moyennant un préavis de trois mois. Dans le cas contraire, l'adhésion sera prolongée d'un an.

Valable à partir de l'année d'association 2018

Type d'affiliation	Graduation Montant en CHF	Montant en CHF
Organismes sans but lucratif (par ex. associations, organisations d'aide)		950.00
Petites opérations (en particulier dans l'hôtellerie, la restauration et la boulangerie)	Chiffre d'affaires jusqu'à CHF 5 millions	120.00
Plus grands opérations (insbesondere aus Hotellerie, Gast- & Bäckereigewerbe)	Chiffre d'affaires de CHF 5 à 15 millions	500.00
Petites entreprises	Chiffre d'affaires de CHF 15 à 25 millions	2'000.00
Moyennes entreprises	Chiffre d'affaires de CHF 25 à 30 millions	4'000.00
Grandes entreprises	Chiffre d'affaires à partir de CHF 30 millions	7'000.00

Addenda

1. Succursale

Les succursales opérant dans les mêmes secteurs d'activité que la société mère peuvent devenir membres de l'association avec la société mère. Les filiales qui sont actives dans d'autres secteurs d'activité, comme la société mère, doivent faire une demande d'adhésion individuelle à l'association.

2. Partenaire média

Les médias, la presse (spécialisée) et les maisons d'édition peuvent devenir partenaires médias de l'association. Un partenariat est gratuit, les partenaires médias ne sont pas membres de l'association. Les partenaires médias sont étroitement impliqués dans les activités de communication de l'association et bénéficient d'un accès exclusif aux évènements et projets individuels.

3. Partenaire de savoir

Les organisations et institutions scientifiques peuvent devenir des partenaires de connaissance des projets associatifs.

4. Associations régionales/cantonales

Les associations régionales/cantonales peuvent devenir membre pour CHF 120.- par an. La condition pour cela es que l'association faîtière concernée soit membre de l'association.